

CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – DÉCIDEURS ENTREPRISE NON SOUMISE À AGREMENT – RENOUVELLEMENT

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 24 février 2026

OBJECTIFS

Actualiser et maintenir les connaissances et les compétences du détenteur du CERTIPHYTO Forêt Décideurs entreprise non soumise à agrément.

Formation réglementaire.

DURÉE / LIEU

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (1 jour 7h) /
CFPPAF de Mirecourt et en distanciel

ORGANISATION

Formation certifiante de 7h

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- **RS 5655** (certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE) : : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS):NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique

Taux de satisfaction* : 100%

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

La journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Réglementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (2 h)
- Thème Prévention des Risques sur la Santé (2 h)
- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (3 h)
- Evaluation théorique (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte aux personnes répondant aux prérequis
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter** : M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap** : contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

PRÉ-REQUIS

Avoir validé le CERTIPHYTO Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires – Décideurs Entreprise Non Soumise à Agrément (formation initiale/renouvellement) il y a moins de 5 ans

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

- 137€/participant soit 19.57€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro...

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds

d'assurance formation

Ex : VIVEA, FIF PL...

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*